

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017.**

Présents : Mrs Foucher J, Samson PH, Collet Y, Manzini JM, Pattyn Jm, Mmes Buisson F, Gabanou L, Ropars F.

Absents excusés : Mme Martin I, Mrs Martin G, Varen J.

**Travaux Mairie.** Mr le maire informe le conseil municipal qu'une décision de faisabilité des travaux de la mairie serait présentée et prise après la signature du budget 2017.

**Ouverture des devis.** Pour les travaux du trottoir rue de la république, Mr le maire ouvre les devis et en donne lecture au conseil municipale, après examen de ces devis c'est la société Ablys TP qui a été retenue pour ces travaux. Le devis visé sera envoyé cette semaine.

**Assainissement collectif.** Mr le maire donne au conseil les dernières nouvelles de la société ICO, en communiquant la date de la réunion public qui aura lieu le 26 avril 2017 pour la Heunierie et Saint Vincent des bois. Suite à cette réunion ICO passera dans toutes les propriétés pour faire la topographie des terrains.

**Contrat secrétariat.** Mr le maire demande au conseil municipal le changement de catégorie de la secrétaire. Ce changement deviendrait un poste de rédacteur afin d'assurer les missions de secrétariat de mairie. Après délibération, le conseil a accepté à l'unanimité la modification de ce poste.

**Divers.** Mr le maire demande au conseil de prendre une délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Seine Normandie Agglomération (SNA). Après délibération le conseil accepte favorablement cette demande à l'unanimité.

Mr le maire informe le conseil qu'un incident s'est produit à la ferme de Mr Buisson Patrick. La cuve d'azote c'est éventrée après remplissage et le produit c'est déversé dans la rue jusque dans la mare de la rue de la libération. Les pompiers sont intervenus et ont effectué des prélèvements. Après contrôle de la fiche de données de sécurité du produit avec les autorités, le risque de pollution a été complètement écarté. Un contrôle de la mare sera quand même effectué par les services de la préfecture dans une quinzaine de jour.

Le repas des anciens aura lieu le 26 février au manoir de la Chapelle.

La séance est levée à 22h.